

Séance du 12 Avril 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt deux,

Le 12 Avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 07 Avril 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, DREY Marie-France, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, VILLENEUVE SOULARD Claudie, BELTRAME Stéphanie, MOURMANT Christophe, MORIN Stéphane, BUREAUD Grégory, RANNOU Virginie, LACOTTE Christian, ARNAUD André, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Excusé(e)s avec pouvoirs : GOUSSET Estelle a demandé pouvoir à DEJEAN Michel, GARDEN Bruno a donné pouvoir à MOURMANT Christophe, RANNOU Virginie a donné pouvoir à DUPUY Isabelle, Rose-May REYMOND BURDIN a donné pouvoir à Christian LACOTTE.

ORDRE DU JOUR

- 1 - **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Mars 2022**
- 2 - **Travaux de voirie accidentogène :**
 - . **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux**
- 3 - **Travaux d'enfouissement des réseaux de la route de Beausseuil :**
 - . **Convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie pour la conception, la réalisation et la maîtrise d'œuvre**
- 4 - **Rénovation de l'éclairage des terrains de football :**
 - . **Demande de subvention au Conseil Départemental**
 - . **Demande de subvention à la Ligue de Football**
- 5 - **Rénovation du système de Gestion Technique des bâtiments communaux**
 - . **Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**
- 6 - **Acquisition du bâtiment de Madame MOSER – route du Bourg – parcelle AO n° 192 - 106 m2**
- 7 - **Travaux de reprise de l'arase du muret en bas de l'église**
 - . **Convention avec le S.A.S. Chantier d'Insertion**
- 8 - **Adhésion 2022 - Association « les Maires pour la planète »**
- 9 - **Intercommunalité :**
 - . **Commissions**
 - . **Grands projets**
- 10 - **Informations du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués**
- 11 - **Questions diverses**

PRÉAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne le secrétaire selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : YASSIN Faysal est nommé secrétaire de séance.

Quorum

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum des conseillers municipaux présents est atteint.

L'approbation du procès-verbal de séance du 22 Mars 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dont 1 abstention, ADOPTE le procès-verbal du 22 Mars 2022, celui-ci n'appelant aucune observation, ni réserve.

Nomenclature Actes 7.5 - Subventions	2022-04-001 – Travaux de voirie accidentogène Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux
--	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à 99 627,11 € HT, soit 119 552,53 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Nomenclature Actes 8.3 - Voirie	2022-04-002 - Missions de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de voirie de la route de Beausseuil Convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie des Communes (17)
------------------------------------	---

Monsieur Sylvain LESPINASSE expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réfection de la voirie, route de Beausseuil, l'enfouissement préalable des réseaux est à l'étude.

Pour mener à bien cette opération, le Syndicat Départemental de la voirie des Communes propose une convention pour missions de maîtrise d'œuvre. Ces missions sont : Esquisse, Avant-Projet, Projet, Assistance pour la passation des contrats de travaux, Direction d'exécution des contrats de travaux, et Assistance lors des opérations de réception.

Monsieur Sylvain LESPINASSE explique au Conseil Municipal que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération peut être estimée, selon un ratio global au m², à 310 000 € HT.

La rémunération de ces missions est fixée ainsi :

- Forfaitairement à 3 600 € HT pour la mission d'« Esquisse »,
- Globalement à 6,36 % HT pour les missions « AVP, PRO, ACT, DET, et AOR ».
- Autres frais : Levé topographique pour 1 570 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier au Syndicat Départemental de la voirie des Communes une mission de maîtrise d'œuvre pour les missions Esquisse, Avant-Projet, Projet, Assistance pour la passation des contrats de travaux, Direction d'exécution des contrats de travaux, et Assistance lors des opérations de réception,

- Décide de confier au Syndicat Départemental de la voirie des Communes une mission de levé topographique,
- Dit que les frais liés à ces missions (énumérés précédemment) seront inscrits au budget principal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents relatifs à cette opération.

Nomenclature Actes 7.5 - Subventions	2022-04-003/004/005 - Rénovation de l'éclairage des terrains de football avec des projecteurs leds - Demandes de subventions
---	---

Monsieur Sylvain LESPINASSE expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré avec Monsieur le Maire les dirigeants du Football Club de Fontcouverte pour échanger sur leurs attentes concernant l'éclairage des terrains de football.

Il informe le Conseil Municipal que par l'intermédiaire du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la Fédération Française de Football (FFF) accompagne la mise en place de projets d'équipement visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Les dispositifs du FAFA sont ouverts à la fois aux instances fédérales, clubs affiliés à la FFF ainsi qu'aux collectivités locales pour le dispositif « Equipement ».

Dans ce cadre, la FFF soutien notamment les projets de création/rénovation d'éclairage avec des projecteurs LED, sous réserve du respect de caractéristiques techniques spécifiques.

Par ailleurs, le Conseil Départemental, au titre de sa « politique sportive » pour construire, réhabiliter ou procéder à l'extension des équipements structurants du Département de la Charente-Maritime, soutient les travaux sur les équipements sportifs de plein air.

Enfin, dans une logique d'aménagement sportif équilibré du territoire, la Région Nouvelle Aquitaine soutient les projets liés à la rénovation et/ou à la construction d'installations sportives.

Monsieur Sylvain LESPINASSE expose au Conseil Municipal qu'une étude technique avec estimation financière a été demandée auprès du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime pour chacun des trois terrains. Il est rappelé que le SDEER participe à hauteur de 50% du coût des travaux.

Présentation du projet :

- Terrain 1 (Terrain d'honneur) : Modernisation de l'éclairage. Remplacement des mâts pour mise aux normes et installation de projecteurs LED.
Coût estimatif pour la commune : 37 323,00 € HT.
- Terrain 2 (Nouveau Terrain) : Fourniture et pose du réseau électrique, pose de mâts et installation de projecteurs LED.
Coût estimatif pour la commune : 51 791,91 € HT.
- Terrain 3 : Modernisation de l'éclairage avec installation de projecteurs LED.
Coût estimatif pour la commune : 16 679,60 € HT.

Il est précisé que l'ensemble de ces travaux de création, mise en conformité ou rénovation selon chacun des terrains, vont permettre :

- D'améliorer les conditions de pratique des licenciés et de leur proposer un meilleur éclairage répondant à leurs attentes,
- De diminuer les consommations énergétiques en remplaçant les lampes énergivores par des projecteurs LED,
- De diminuer la pollution lumineuse en optimisant l'emplacement et l'inclinaison des projecteurs de stade.

Monsieur Sylvain LESPINASSE propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier auprès :

- de la FFF au titre du FAFA
- du Conseil Départemental au titre de la construction, de la transformation ou de la réhabilitation des équipements sportifs
- du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine au titre de son soutien aux équipements sportifs sur le territoire

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES HT	PARTICIPATION SDEER (50 %)	RECETTES (concernant les 50 % restants)			
		FAFA Sollicité 20 %	Conseil Départemental Sollicité 25 %	Région Nouvelle Aquitaine Sollicité 20 %	Auto-Financement 35 %
Terrain 1 : 74 646,01 €	37 323,01 €	7 464,60 €	9 330,75 €	7 464,60 €	13 063,05 €
Terrain 2 : 103 583,83 €	51 791,92 €	10 358,38 €	12 947,98 €	10 358,38 €	18 127,17 €
Terrain 3 : 33 359,21 €	16 679,61 €	3 335,92 €	4 169,90 €	3 335,92 €	5 837,86 €
TOTAL 211 589,05 €	105 794,54 €	21 158,90 €	26 448,63 €	21 158,90 €	37 028,08 €

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit que ce projet est inscrit au budget primitif 2022,
- Sollicite l'aide de la Fédération Française de Football, du Conseil Départemental et du Conseil Régional,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nomenclature Actes 3.1 - Acquisitions	2022-04-006 - Acquisition d'une grange appartenant à Madame MOSER Dominique Route du Bourg – parcelle AO n° 192 - 106 m2
---	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MOSER Dominique propose de vendre à la commune un bâtiment à destination de grange, sis 9 route du Bourg, sur la parcelle cadastrée section AO n° 192 d'une superficie de 1 are 06 centiares, au prix de 20 000€.

Il expose que l'intérêt d'accepter cette proposition réside dans le fait que ce bâtiment est contigu à un bâtiment communal et dispose d'un accès direct sur la route du Bourg.

Par ailleurs, il pourrait constituer un atout, dans le cadre des études préalables sur les aménagements de sécurité susceptibles d'être engagées par le département, en traversée d'agglomération de la RD 234 – Route du Bourg, depuis le giratoire jusqu'au lavoir en contrebas de l'église.

Il est précisé que l'accès au bâtiment supporte une servitude au profit de la parcelle cadastrée AO n° 193.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir, au prix de 20 000 € net vendeur, la parcelle bâtie cadastrée section AO n° 192 d'une superficie de 1 are 06 centiares, 9 route du Bourg, appartenant à Madame MOSER Dominique,
- CHARGE l'office notarial de Maître Eric BERNARD de Saintes, de préparer l'acte correspondant,
- DIT que les frais notariés et de bornage éventuel seront pris en charge par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Maire-Adjoint, à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Nomenclature Actes 7.5 - Subventions	2022-04-007 - Projet de migration du système de gestion technique centralisée du chauffage et de la ventilation des bâtiments communaux. Choix du prestataire et demande d'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2022)
---	--

Madame Claudine BRUNETEAU rappelle au Conseil Municipal que le système actuel de gestion technique centralisée du chauffage et de la ventilation des bâtiments communaux (« BÂTIBUS ») est obsolète (il n'existe plus de pièces de rechange en cas de panne...) et peu efficace (une mauvaise régulation entraîne des surconsommations).

Le projet de travaux a été inscrit au budget 2022 suite au diagnostic du système sur l'ensemble des bâtiments, avec proposition de fourniture de matériel, programmation et mise en service. Le câblage existant peut être conservé.

Elle précise que la suppression des lignes analogiques à l'horizon 2023 impose également la migration du système existant vers un système en IP.

Cette migration vers un système plus moderne et performant permettra à la commune de compléter les actions déjà réalisées et en cours de réalisation sur les bâtiments communaux en vue d'effectuer des gains énergétiques substantiels et de limiter le recours aux énergies fossiles.

Madame Claudine BRUNETEAU présente le résultat de la consultation menée auprès de prestataires. Deux offres ont été reçues :

- IBS (Rochefort) pour un montant de 39 163,23 € HT soit 46 995,88 € TTC.
- BONIFACIO (Serres Ste Marie) pour un montant de 46 664,93 € HT soit 55 997,92 € TTC.
- Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre de la société IBS pour un montant de 39 163,23 € HT, offre validée lors de la commission « bâtiments – accessibilité » du 01 février 2022.

Madame Claudine BRUNETEAU précise que la commune peut prétendre à une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2022.

Elle détaille le budget prévisionnel de l'opération, ainsi que le plan de financement :

Plan de financement prévisionnel (Montant HT)				
Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant (HT)	%
Automates et Programmations	39 163,23 €	DSIL AUTOFINANCEMENT	31 330,58 € 7 832,65 €	80 % 20 %
Total HT.....	39 163,23 €	Total HT.....	39 163,23 €	100 %

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la société IBS pour un montant de 39 163,23 € HT,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Dit que le projet « de migration du système de gestion technique centralisée du chauffage et de la ventilation des bâtiments communaux » est inscrit au budget primitif 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Nomenclature actes 7.10 - Divers	2022-04-008 - Adhésion de la commune à l'association « Les Maires pour la planète »
-------------------------------------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en séance du 11 mai 2021, il avait été décidé d'adhérer à l'association « Les Maires pour le planète », association loi 1901, soutenue par le Conseil Départemental, l'Association des Maires de France de Charente-Maritime et les Sénateurs de la Charente-Maritime.

Cette adhésion marque la volonté de notre commune de participer et de bénéficier de l'échange d'expériences proposé par l'association afin d'agir, à son niveau, en faveur de l'environnement et contre le réchauffement climatique,

Il rappelle que l'adhésion était gratuite la première année et qu'il convient aujourd'hui de répondre à l'appel à cotisation 2022 qui s'élève, pour notre strate de commune, à 50 euros/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de renouveler l'adhésion à l'association « Les maires pour la planète » pour l'année 2022,
- Charge Monsieur le Maire de régler la cotisation annuelle afférente, d'un montant de 50 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Nomenclature Actes 1.7 - Actes spéciaux et divers	2022-04-009 - Travaux de reprise de l'arase du muret en contrebas de l'église Convention de travaux avec l'association Le S.A.S. - Chantier d'Insertion
--	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'arase du muret en contrebas de l'Eglise est altérée et nécessite des travaux de restauration (purge de l'ensemble des parties de l'arase et réalisation d'une cristallisation au mortier de chaux sur la totalité de l'arase). Il indique que ces travaux peuvent s'inscrire dans le cadre d'une action d'insertion avec l'association « Le S.A.S ».

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ce partenariat, la commune doit prendre en charge les matériaux et le petit matériel nécessaire à la réalisation des travaux. Une subvention forfaitaire de 175 € pour une semaine de travaux (700,00 € /

mois travaillé) serait à verser à l'association « le SAS » au titre de l'encadrement et de la formation des personnes en insertion. Il est donné lecture de la fiche de synthèse du projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre d'une action d'insertion entre la Commune et l'association « Le SAS » pour la restauration de l'arase du muret en contrebas de l'Eglise,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

INTERCOMMUNALITÉ

. Commissions intercommunales :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications apportées sur le mode de fonctionnement des commissions intercommunales.

En effet, suite à la modification du règlement intérieur de la CdA par délibération du Conseil Communautaire du 10 Février 2022, chaque commission comprend un représentant par commune, à l'exception de Saintes, qui dispose de trois représentants, et de Chaniers qui en dispose de deux.

Désormais, pour les communes bénéficiant d'un représentant, il a été décidé par délibération du 05 Avril 2022, que celles-ci soient représentées par le maire de la commune qui pourra désigner un conseiller chargé de le remplacer qui peut être différent dans chacune des 19 commissions nouvellement créées.

. Projets CdA de Saintes :

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal sur les grands projets de la CdA de Saintes :

- **Nouveau siège de la CdA** : les travaux sont en voie de finalisation.
Budget : 5 860 000 € HT
Déménagement prévu : fin mai/début juin pour les premiers services, 20 au 23 juin 2022 pour tous les effectifs.
Ouverture au public : 27 Juin 2022
- **Travaux sur les Aqueducs**
- **Construction d'une nouvelle piscine, rive droite**
- **Construction d'une nouvelle déchetterie-recyclerie-ressourcerie**, ZA Les Charriers à Saintes
- **Mission Locale** : Les locaux de la mission locale vont rejoindre le site de l'ancienne Ecole Élémentaire St Excupéry - Les Boiffiers.

20h35 : Départ de Grégory BUREAUD

- **Plan Local d'Urbanisme (PLUi)**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 14 Décembre 2021 la CDA de Saintes a prescrit l'élaboration du PLUi et arrêté la charte de gouvernance qui fixe les modalités de collaboration avec les communes.

Le PLUi devra respecter la diversité et les spécificités des 36 communes de l'Agglomération de Saintes.

La procédure est donc engagée. Ce travail mobilisera les 36 communes sur les prochaines années de cette mandature.

Il s'agit de bâtir un projet d'ensemble, cohérent et solidaire au sein duquel chacune des communes de l'Agglomération s'inscrit, pour l'ensemble du territoire.

Informations du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

o Communication

Madame Marie-France DREY informe le Conseil Municipal que le bulletin n° 63 sortira de l'imprimerie la semaine prochaine. Il sera à distribuer par les conseillers dans la foulée.

o Défense Incendie

Monsieur Sylvain LESPINASSE rappelle au Conseil Municipal que la loi impose aux communes de se mettre en conformité en matière de Défense Incendie dès lors que des constructions nouvelles sont implantées à plus de 400 m d'un point incendie.

Actuellement des permis de construire ont été accordées route du Charenton. Ces constructions nouvelles se situent à 410 m du point incendie le plus proche. Aussi, la commune va être amenée à passer une convention avec un particulier qui dispose d'un point incendie situé au carrefour de la route de St Jean/Route du Charenton, à moins de 400 m de ces habitations. Un premier contact a été établi avec le propriétaire qui est favorable à la passation d'une convention de mise à disposition de ce PI au profit de la commune.

◦ **Monument aux morts**

Madame Claudine BRUNETEAU informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection des gravures, altérées par le temps sur le monument aux morts, devraient intervenir prochainement.

◦ **Manifestation publique**

Monsieur Michel DEJEAN présente au Conseil Municipal le programme de la Fête du Vallon proposée par la commune le dimanche 14 mai 2022.

◦ **L'Heure Civique**

Madame Stéphanie BELTRAME rappelle le dispositif. 20 personnes se sont déjà inscrites sur la plateforme dédiée ce qui est prometteur.

◦ **SOS Village d'enfants**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte notarié pour la vente du terrain est signé depuis le 1^{er} Avril 2022. Les travaux de terrassement sont commencés. L'ouverture des premières maisons est prévue fin juin 2023. Il invite les membres du Conseil Municipal à participer à la pose de la 1^{ère} pierre qui interviendra le mercredi 11 mai 2022 en présence des représentants de l'Etat, du Département, de SOS Village d'enfants, des associations communales, des équipes enseignantes et périscolaires et des acteurs de santé. Il communique le programme de la journée.

◦ **Organisation des scrutins - Elections Présidentielles du 10 et 24 Avril 2022**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à participer à la réunion relative au déroulement des opérations de vote que présentera Béatrice LACAULE le Mercredi 20 Avril à 18h30 salle de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.